

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 43 jusqu'à 18h25 puis 44 jusqu'à 19h25, 45 jusqu'à 19h50 puis 44
Votants : 50 jusqu'à 18h25, puis 52
Secrétaire de séance : Marie-Louise GRISEL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE (arrivée à 19h25), Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU (départ à 19h50), Michel FORGET, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h25), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) jusqu'à 19h25
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE) à partir de 19h50
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)

DCC2021-207

VIE COURANTE
13- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat / Numérique - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-ARNO & CO (boucherie, charcuterie, traiteur) à Riec-sur-Belon, représentée par Monsieur Arnaud COLLOBERT, gérant, pour l'acquisition d'équipements de mise aux normes et travaux de réaménagement du commerce destinés à améliorer les conditions de travail.

Le montant des investissements est de 26 567.92 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750€) et 15% par la Région Bretagne (3 750 €).

-BOULANGERIE LIEVIN DAVID à Moëlan-sur-Mer, représentée par Monsieur David LIEVIN, gérant, pour l'achat de matériel de production et la rénovation de l'enseigne afin d'améliorer l'attractivité du commerce.

Le montant des investissements est de 24 201.90 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5808.45 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3630.28€) et 9% par la Région Bretagne (2178.17 €).

-CREATTESTI (fabrication et commercialisation d'objets de décoration) à Tréméven, représentée par Madame Delphine BATESTI, Présidente, pour l'achat de matériel de production et des travaux immobiliers destinés à transformer un garage en local commercial afin de gagner en visibilité.

Le montant des investissements est de 12 539.76 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3761.93 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (1880.97 €) et 15% par la Région Bretagne (1880.96 €).

-CAPSULE (prêt à porter) à Quimperlé, représentée par Madame Nadia DAVID, Présidente, pour le remplacement des menuiseries, l'achat de petits mobiliers et de matériel informatique destinés à gagner en confort de travail et à améliorer l'attractivité du commerce.

Le montant des investissements est de 13372.45 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **3209.39 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (2005.87€) et 9% par la Région Bretagne (1203.52 €).

-BANNA VRAC (alimentation générale, vente en vrac) à Bannalec, représentée par Monsieur Vincent LE PRINCE, gérant, pour des travaux d'électricité, l'acquisition d'équipements et d'un logiciel de caisse nécessaires au lancement du commerce.

Le montant des investissements est de 28 668.25 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-LE BELON (débit de boissons) à Riec-sur-Belon, représentée par Monsieur Vincent LE DORIOU, associé gérant, pour des travaux de rénovation de la façade et l'achat de mobilier d'agencement, destinés à améliorer l'attractivité du commerce.

Le montant des investissements est de 32 507 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

-RONGIER - BAR L'HERMINE (débit de boissons) à Querrien, représentée par Madame Corinne RONGIER, co-gérante, pour le remplacement des menuiseries et la création d'une baie donnant accès à la terrasse, afin d'améliorer l'établissement pour le confort des clients.

Le montant des investissements est de 26887.53 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 15% par la Région Bretagne (3750 €).

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-LA DANSE DES ABEILLES (production et vente de miel) à Clohars-Carnoët, représentée par Monsieur Gwendal DANSE, chef d'exploitation, pour la création d'un site e-commerce et l'achat de matériel informatique, afin de développer de la vente en ligne.

Le montant de l'investissement est de 5667.08 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2833.54 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1416.77 €) et 25% par la Région Bretagne (1416.77€).

-LUDO ARTISAN POSEUR (pose et entretien de poêles, cheminées...) à Quimperlé, représentée par Monsieur Ludovic LE GUENNEC, gérant, pour la création d'un site internet et l'achat de matériel informatique, destinés à améliorer la visibilité de l'entreprise.

Le montant de l'investissement est de 3532.66 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **1766.33 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (883.17 €) et 25% par la Région Bretagne (883.16€).

-JLM - GOOD EEFEE (vente de produits cosmétiques) à Mellac, représentée par Monsieur Jean-Luc TIRET, gérant, pour la refonte du site internet en site e-commerce et prestations de visibilité sur le web, afin d'élargir la clientèle.

Le montant de l'investissement est de 5099.98 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 17 décembre 2020.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2550 €**, soit 50 % de la dépense prise en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1275 €) et 25% par la Région Bretagne (1275€).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

- ARNO & CO**, pour un montant de **7500 €** ;
- BOULANGERIE LIEVIN DAVID**, pour un montant de **5808.45 €** ;
- CREATTESTI**, pour un montant de **3761.93 €** ;
- CAPSULE**, pour un montant de **3209.39 €** ;
- BANNA VRAC**, pour un montant de **6000 €** ;
- LE BELON**, pour un montant de **7500 €**.
- RONGIER - BAR L'HERMINE**, pour un montant **7500 €** ;
- LA DANSE DES ABEILLES**, pour un montant de **2833.54 €** ;
- LUDO ARTISAN POSEUR**, pour un montant de **1766.33 €** ;
- JLM - GOOD EEFEE**, pour un montant de **2550 €**.

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à telles que proposées ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC